



24. 01.18

OBJECTIF CO₂, les transporteurs s'engagent

Cinq entreprises corses de transport routier de marchandises signent la charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO₂ avec la **Direction Régionale de l'ADEME**, la **DREAL Corse** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et l'**AUE** (Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse).

Cette démarche, qui s'inscrit dans les **objectifs de transition énergétique de la Corse** à travers la mise en œuvre du **SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie)** et de la **PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie)**, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et améliorer l'efficacité énergétique du transport routier qui représente la très grande majorité des flux de transport, ainsi que le deuxième secteur en termes de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre (GES) :

Concrètement, il s'agit de proposer aux entreprises des outils et une méthodologie fiable pour évaluer leurs émissions de CO₂ et définir un plan d'actions visant à diminuer leurs consommations énergétiques (carburant) et donc leurs émissions de CO₂.

2 entreprises renouvellent leurs engagements :

- **Henri FERRANDI S.A.S**
- **Pascal CECCALDI S.A.S**

3 nouvelles entreprises s'engagent pour la première fois dans la démarche Objectif CO₂ :

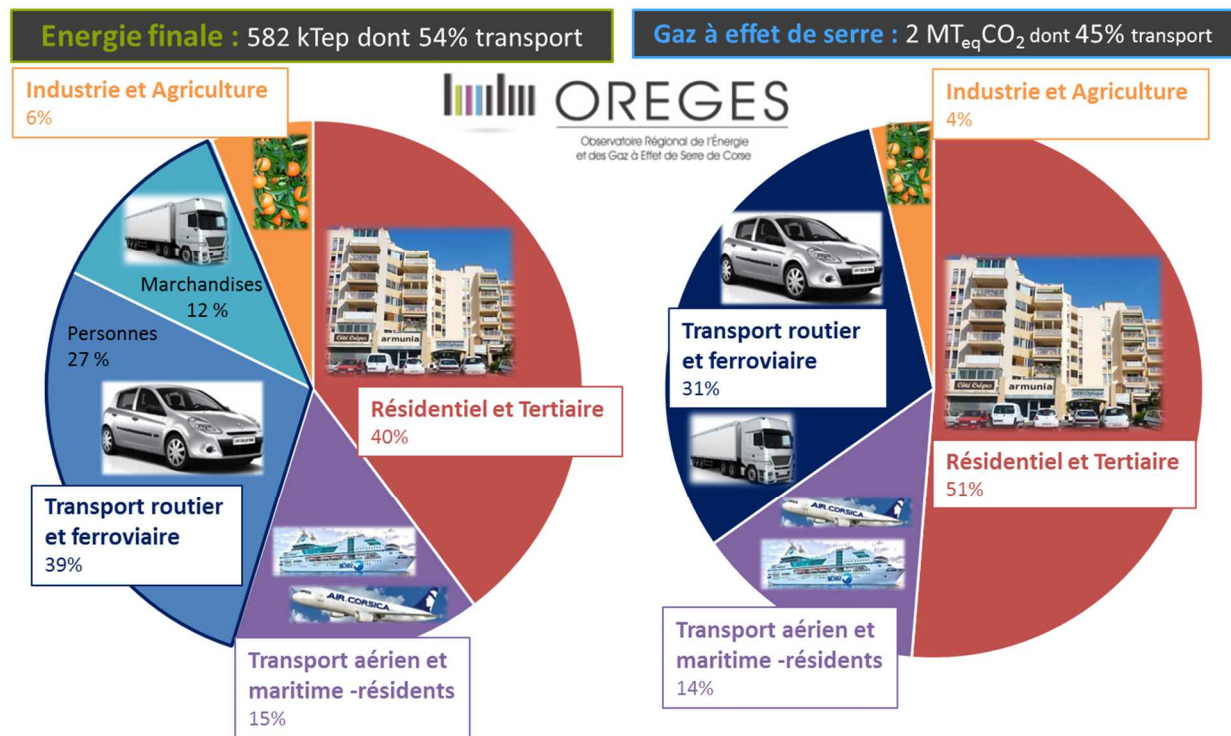
- **CAPINIELLI Produits Pétroliers**
- **LA CASINCAISE**
- **SATELITE**

Ces 5 entreprises émettent annuellement **1500 tonnes de CO₂** et se sont fixé un objectif de réduction de **9,15 %** au bout des 3 années d'engagement, soit une économie de **36 814 litres** de carburant et de **137 tonnes** de CO₂.

L'ensemble des **plans d'actions** envisagés par ces entreprises pour atteindre l'objectif fixé sur 3 années concernent :

- l'achat de véhicules neufs ou plus récents,
- la formation à l'éco-conduite,

- la limitation de l'usage du moteur à l'arrêt,
- l'amélioration de la collecte et de l'analyse des consommations de carburant,
- l'utilisation d'outils d'aide à la circulation et à l'optimisation des itinéraires,
- la sensibilisation régulière des clients et salariés via l'affichage des émissions de CO₂.



Bilan des consommations d'énergie finale et d'émission de gaz à effet de serre en Corse en 2008 (SRCAE)

Pour en savoir plus sur la Charte et le Label « Objectif CO₂ » : plaquette disponible sur le site Internet de la démarche www.objectifco2.fr // Pour toute question ou pour demander un accompagnement gratuit de l'AFT :

Antoine THOMAS – Chargé de mission PACA & Corse
T. 04 91 46 65 55 - P. 06 19 78 02 64
antoine.thomas@aft-dev.com

Contacts presse

ADEME - Valérie NOEL : 06 14 69 66 79 / valerie.noel@ademe.fr

AUE - Aliona NICOLAI : 04 95 10 98 42/ aliona.nicolai@ct-corse.fr

PREFECTURE - Martine VIGNOCCHI 04 95 11 10 13/ martine.vignocchi@corse-du-sud.gouv.fr